

CRISE SANITAIRE

La Communauté de Communes

vous informe sur **les AIDES AUX ENTREPRISES**

Que vous soyez en activité ou en fermeture administrative,
vous pouvez solliciter des aides **sous certaines conditions et AVANT LA FIN DE L'ANNEE.**

Vous avez besoin de :

Trésorerie

D'aide pour payer le
loyer de votre entreprise

D'équipement pour mettre en place
les mesures sanitaires

Financer l'activité
partielle de vos salariés

Vous adapter en développant
du e-commerce



L'Etat, la Région Occitanie et la
Communauté de Communes Coteaux
et Plaines du Pays Lafrançaisain
proposent des aides

- FONDS DE SOLIDARITE
- FONDS L'OCCAL
- CREDIT D'IMPOTS
pour le propriétaire bailleur
- PRET GARANTI PAR L'ETAT
(PGE)
- REPORT ET/OU EXONERATION
DE CHARGES FISCALES ET
SOCIALES
- DISPOSITIF DE CHOMAGE
PARTIEL

- Région Occitanie
www.hubentreprendre.laregion.fr
- Chambre de Commerce et
d'Industrie
05 63 22 26 26
- Chambre des Métiers
et de l'Artisanat
05 63 63 09 58

Informations pour un premier conseil et
orientation auprès de la Communauté de
Communes,
Service Développement Economique
05.63.65.91.90

Avant toute demande de renseignement,
munissez-vous de votre code APE